



Association Nationale des Étudiants
en Médecine de France



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme du troisième cycle : Pour une formation améliorant l'attractivité de la Médecine Générale

Par les temps qui courent, tous les motifs sont bons pour attaquer la réforme du troisième cycle des études médicales. L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF), et l'InterSyndicale Nationale Autonome et Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG), ne sauraient cautionner la remise en cause d'une réforme pédagogique fondamentale permettant d'améliorer l'attractivité de la Médecine Générale et d'accélérer l'installation par l'acquisition d'une autonomie progressive et accompagnée.

Le paradigme des médecins généralistes clonés qui inonderaient nos territoires ne répond plus aux aspirations des jeunes générations et encore moins aux besoins nouveaux des patients dans leurs bassins de vie. Le problème de l'accès aux soins ne saurait être réduit à la seule problématique de l'installation du jeune diplômé de Médecine Générale. La prise en compte d'un projet de santé territorial avec des médecins de premier recours volontaires, motivés et bien formés est tout aussi importante.

L'attractivité de l'exercice de la Médecine Générale passe d'abord et avant tout par la formation initiale. Les futurs médecins généralistes sont unanimes, les parcours de formation doivent se réinventer pour coïncider toujours plus avec leur projet professionnel et les besoins de la population d'un territoire donné. C'est bien là tout l'enjeu de la réforme du troisième cycle. Elle permet, par la personnalisation du cursus de formation et par un accompagnement accru, de mettre les internes en capacité de définir leur identité professionnelle. Nous pourrions ainsi permettre à la Médecine Générale de s'adapter, avec plus de réactivité, aux nouveaux enjeux de santé publique.

Il paraît aujourd'hui nécessaire de rappeler que les Formations Spécialisées Transversales, FST, ne permettent pas d'exercer dans un autre champ de compétences que celui du Diplôme d'Etudes Spécialisées, DES, dans lequel le médecin sera qualifié.

Ceci est traduit dans le code de l'éducation par l'article R632-22 : « La formation spécialisée transversale ouvre droit à un exercice complémentaire d'une surspécialité **au sein de la spécialité suivie**, selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé ». De fait, un jeune diplômé de Médecine Générale ne pourrait pratiquer autre chose que de la Médecine Générale. Une liste exhaustive de FST accessibles via le DES de Médecine Générale serait vite désuète. De plus, l'accès aux FST sera contingenté. Les dossiers de candidature permettront de s'assurer de la pertinence du projet de l'interne, pour son avenir professionnel et pour les futurs patients. Rappelons également que la Médecine Générale est de plus en plus choisie pour ce qu'elle est, une médecine humaine holistique et globale. Imaginer que permettre à certains médecins généralistes d'avoir des connaissances et des compétences supplémentaires à exercer dans le cadre de la Médecine Générale, réduirait drastiquement le nombre de médecins généralistes est une mésinterprétation.

De plus, voilà maintenant plusieurs années que l'ISNAR-IMG et l'ANEMF travaillent sur la réforme, et pas une seule fois il n'a été remis en cause l'importance de la formation des futurs praticiens de Médecine Générale lors des stages dits de santé de la femme et de l'enfant.

Cependant, force est de constater que les capacités de formation ne permettent pas d'offrir un stage en santé de la femme et un stage en santé de l'enfant à chaque interne dans toutes les subdivisions. La mise en place de stages couplés, ce que la réforme facilitera demain, permettra de former dans ces deux domaines les futurs médecins généralistes. Ainsi, la diminution de ce temps de formation permet la libération d'un semestre, que nous revendiquons comme « libre » et qui permettra de réintégrer la place du projet professionnel et de l'auto-détermination professionnelle en cours de cursus. Ce stage en cohérence avec le projet professionnel, dans l'idéal en ambulatoire, est un marche-pied essentiel pour lever certains freins à l'installation.

Dans sa première proposition de maquette du D.E.S de Médecine Générale, mise en ligne le jeudi 17 mars 2016 le CNGE écrivait : *«Il est nécessaire de recruter et former 4 000 Maîtres de Stage Universitaire (MSU) supplémentaires. Le temps d'atteindre cet objectif, une maquette transitoire d'une durée de 3 ans, est nécessaire »*. Cette réforme est l'occasion d'accroître la pertinence pédagogique de la maquette de formation des internes, toutes spécialités confondues. Il est de notre responsabilité conjointe, de faire avancer le D.E.S. de Médecine Générale, afin de le rendre toujours plus professionnalisant et attractif. Saisissons cette chance. L'ajout d'une quatrième année ne doit pas être une fin en soi mais un moyen qui ne sera accessible que lorsque nous aurons les capacités de formation suffisantes.

L'ANEMF et l'ISNAR-IMG mettent en garde contre une attitude contre productive qui consisterait à refuser le dialogue attendu par les structures jeunes et à menacer directement la mise en place de cette réforme.

Nous nous félicitons des avancées pédagogiques et statutaires obtenues dans le cadre de cette réforme issues d'un long travail de réflexion et de concertation. Elles répondent en partie à l'amélioration de la qualité de la formation des internes et au dynamisme et à l'attractivité de la spécialité Médecine Générale.

Pour l'ANEMF, Antoine OUDIN, Président.
Pour l'ISNAR-IMG, Camille TRICART, Présidente.

Contact presse :

William GENS, Vice Président Chargé des perspectives Professionnelles - ANEMF
| 06 13 63 54 26

Stéphane BOUXOM, Porte-Parole de l'ISNAR-IMG
| 06 73 07 52 85